



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2F HOLDING

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros

Siège social : 209 Rue d'Archimède Zone Industrielle de l'Albanne
73490 LA RAVOIRE

799 615 331 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE 11 JUIN 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, et le ONZE JUIN, au siège social de la société 2F HOLDING,

Monsieur Franck FAVETTA,

Demeurant 124, Chemin des Glezins (73190) SAINT JEOIRE PRIEURE

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 20 euros composant le capital social de la Société 2F HOLDING,

Associé unique de ladite société,

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La modification de l'objet social de la société
- La modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de rajouter à l'objet social l'activité « d'exploitation de systèmes de production d'énergies renouvelables notamment d'origine solaire », à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article N° II des statuts :

Article II - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'étude, la conception, l'installation , la maintenance, l'exploitation de systèmes de production d'énergies renouvelables, notamment d'origine solaire (photovoltaïque et thermique),

La production d'électricité à partir de source d'énergies renouvelables, principalement solaire,

La vente de l'électricité produite à tout acheteur d'électricité,

L'acquisition, la location ou la mise à disposition, de terrains, toitures, bâtiments ou tout autre support destiné à l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable,

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises ; la gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières ; le placement des disponibilités de la société ; toutes prestations et tous services en matière, commerciale, financières et de gestion, comptable de toutes entreprises ou sociétés.



La création, l'acquisition, la cession et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité spécifiée.

La prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises ou sociétés dont le commerce et l'industrie seraient similaires à ceux de la présente société ou de nature à favoriser les propres commerce et industrie de celle-ci

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

